

# L'AVANTAGE NUMÉRIQUE – CONDITIONS D'UTILISATION



## 1. INTRODUCTION

Bienvenue à l'Avantage Numérique !

L'Avantage Numérique est un programme de privilèges (les « **Privilèges** ») exploité par le Club de hockey Les Remparts de Québec (2014) inc., filiale de Québecor Média inc. (« **Les Remparts de Québec** » ou « **nous** »).

Les présentes conditions d'utilisation contiennent vos droits et obligations, ainsi que les modalités applicables pour l'Avantage Numérique (les « **Conditions d'utilisation** »).

En acceptant de poursuivre votre adhésion, vous reconnaissez que l'Avantage Numérique ne crée aucun lien légal ou contractuel entre vous et Les Remparts de Québec et ne s'ajoute à aucune entente déjà conclue entre vous et Les Remparts de Québec, ses filiales ou compagnies reliées.

## 2. DESCRIPTION DES SERVICES

### 2.1 Disponibilité du programme

L'Avantage Numérique n'est offert qu'aux détenteurs de billets de saison (sièges et loges) de Les Remparts de Québec. Vous ne serez donc pas en mesure de profiter des Privilèges à moins que vous soyez détenteur de billets de saison pour la saison de hockey applicable.

### 2.2 Accès

Afin de pouvoir profiter des Privilèges, vous devez présenter votre carte de membre de l'Avantage Numérique (la « **Carte** »). Cette carte vous a été transmise par la poste avec votre billet de saison. Il se pourrait qu'une pièce d'identité soit demandée avant qu'une transaction soit réalisée, et ce, autant au Centre Vidéotron que chez les partenaires de Les Remparts de Québec participant à l'Avantage Numérique. Nous ne sommes en aucun cas responsables des activités, promotions ou représentations de nos partenaires, y compris tout refus ou défaut de ceux-ci d'honorer tout Privilège offert ou promu par Les Remparts de Québec.

Votre Carte ne peut être transférée, vendue ou cédée à tout autre personne. Vous êtes responsable pour toutes les activités effectuées avec votre Carte, qu'elles soient effectuées ou autorisées par vous ou non.

Il est entendu que certains Privilèges ne puissent être disponibles qu'aux participants de dix-huit (18) ans et plus. Vous êtes responsable de bien lire et respecter les critères et règlements applicables à chaque Privilège, à défaut de quoi, Les Remparts de Québec se réservent le droit de révoquer le Privilège et désactiver votre Carte.

En cas de perte ou de vol de votre Carte, présentez-vous au kiosque de Les Remparts de Québec au Centre Vidéotron lors d'un match afin d'obtenir votre nouvelle Carte. Le frais pour la création d'une nouvelle Carte est de trente dollars (30\$). Les délais de création et d'impression peuvent varier d'une à deux semaines.

## 3. COMMUNICATION

Les Remparts de Québec utiliseront l'adresse courriel que vous avez fourni en lien avec vos billets de saison de Les Remparts de Québec pour vous transmettre tout avis ou notification liés à l'Avantage Numérique. Vous pouvez retirer votre consentement en tout temps. Vous reconnaissez que Les Remparts de Québec n'assumeront aucune responsabilité si vous ne recevez pas de tels avis ou notification en raison d'une adresse courriel erronée.

## 4. SUSPENSION OU FIN DES PRIVILÈGES

Vidéotron peut limiter, bloquer, suspendre ou résilier les présentes Conditions d'utilisation sur simple avis pour toute raison, incluant notamment si vous faites une utilisation illégale des Privilèges ou les utilisez de

façon abusive, notamment, de façon à nuire à Les Remparts de Québec, Québecor ou à autrui ou d'en faire un usage déraisonnable ou disproportionné.

## **5. MODIFICATIONS**

Les Remparts de Québec mettront régulièrement à jour les Privilèges, en ajoutant ou en retirant des Privilèges. Conséquemment, nous pouvons modifier, en tout temps et sans préavis, les Privilèges offerts relativement à l'Avantage Numérique.

De plus, nous pouvons à tout moment modifier les Conditions d'utilisation ou l'une de ses modalités.

## **6. ABSENCE DE GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

LES REMPARTS DE QUÉBEC ET SES FILIALES NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS DE QUELQUES PERTES, COÛTS, BLESSURE, DÉCÈS OU TOUS AUTRES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX OU PUNITIFS, NI DE QUELQUE PERTE ÉCONOMIQUE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE PERTE DE DONNÉES, D'INFORMATIONS, DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES OU L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER LES ÉCONOMIES PRÉVUES OU D'OFFRIR CERTAINS OU TOUS PRIVILÈGES LIÉS À L'AVANTAGE NUMÉRIQUE. VOUS VOUS ENGAGEZ À INDEMNISER ET À ASSUMER LA DÉFENSE DES LES REMPARTS DE QUÉBEC ET SES COMPAGNIES AFFILIÉES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS ET MANDATAIRES RELATIVEMENT À VOTRE MANQUEMENT AUX PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION.

## **7. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Les présentes Conditions d'utilisation sont régies exclusivement par les lois de la province de Québec et vous consentez à la compétence des tribunaux de Montréal.

Vous n'êtes pas autorisés à céder ou transférer votre adhésion à l'Avantage Numérique sans avoir au préalable obtenu le consentement de Les Remparts de Québec. Toute telle cession ou transfert sera nul et non avenu. Les Remparts de Québec sont autorisés à céder ou transférer l'ensemble ou toute partie de ses droits ou obligations aux termes des Conditions d'utilisation sans votre consentement.

Les Conditions d'utilisation énoncent l'intégralité des dispositions convenues entre vous et Les Remparts de Québec concernant le sujet sur lequel elles portent, et il a préséance sur la totalité des contrats, ententes, engagements, promesses et représentations portant sur ce sujet, à moins que de telles représentations n'aient été faites par un représentant dûment autorisé.

L'invalidité ou l'absence de force exécutoire de toute stipulation de ces Conditions d'utilisation n'affectera d'aucune façon la validité ou la force exécutoire de toute autre stipulation.